CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CAEN NORMANDIE
Etablissement support du GHT NORMANDIE CENTRE
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

Objet ***: ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE***
POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE VIMOUTIERS (GHT2026042)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : mardi 6 mai 2026
à 12H00

SOMMAIRE

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC 3

1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC 3
1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 3
1.3. TELECHARGEMENT DCE 3
1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES 3
1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC 3

2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION 4

2.1. DESCRIPTION 4
2.1.1. Objet de la consultation 4
2.1.2. Type de marché 4
2.1.3. Allotissement 4
2.1.4. Techniques d'achat 4
2.1.5. Variantes 4
2.1.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) 4
2.1.7. Lieu d'exécution 4
2.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION 4

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE 5

3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE 5
3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION 5
3.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE 5

4. SECTION IV - PROCÉDURE 5

4.1. TYPE DE PROCEDURE 5
4.2. REMISE D'ECHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS 5
4.3. VISITE PREALABLE 5
4.4. CONDITIONS DE DELAI 5
4.4.1. Date limite de réception des plis 5
4.4.2. Délai minimum de validité de l'offre 6
4.5. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE 6
4.6. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES 6
4.6.1. Sélection des candidatures 6
4.6.2. Jugement des offres 6
4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres 6
4.6.4. Déroulement des négociations 7

5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS 7

5.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION 7
5.1.1. Contenu du dossier de consultation 7
5.1.2. Obtention du dossier de consultation 7
5.2. CONTENU DES PLIS 8
- LA CANDIDATURE 8
- L'OFFRE 8

5.3. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISE 9
5.4. MODALITES DE REMISE DES PLIS 10
5.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique 10
5.4.2 Présentation des fichiers de réponse 10
5.4.3 Plis volumineux 10
5.5. TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS) 10
5.6. COPIE DE SAUVEGARDE 11
5.7. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES 12
5.8. ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC 12

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

Dans le cadre de la passation du marché, le Centre Hospitalier Universitaire CAEN NORMANDIE (CHU de Caen), établissement support du GHT NORMANDIE CENTRE est représenté par le directeur de l'établissement.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Direction des achats
Cellule marchés - DAJ
Avenue Côte de Nacre
CS 30001
14033 CAEN Cedex 9

Référent administratif :
CHU de Caen - DAJ Cellule marchés
Mme Laëtitia RIZZOTTO, juriste
Courriel : rizzottodossin-l@chu-caen.fr

Référent technique :
CHU Caen - Direction des achats
Mme Hélène GOBE, directrice
Courriel : gobe-h@chu-caen.fr

Dans le cadre de l'exécution du marché, le représentant de l'établissement partie bénéficiaire est l'interlocuteur du titulaire.

1.2. Informations complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « ❷ **QUESTIONS »** via la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr/ au plus tard le **28 avril 2026 à 12 heures 00.**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.
Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

1.3. Téléchargement DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : https://www.marches-publics.gouv.fr/

1.4. Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres doivent impérativement être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : https://www.marches-publics.gouv.fr/.
A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. Type d'acheteur public

☐ Etat
☐ Collectivité territoriale
☒ Autre : Établissement public de santé

2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. Description

2.1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **la réalisation d'analyses de biologie médicale** pour l'établissement membre du GHT NORMANDIE CENTRE suivant :

Centre Hospitalier de Vimoutiers	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

2.1.2. Type de marché

Marché(s) de fournitures : ☐	Marché(s) de services : ☒	Marché(s) de travaux : ☐
☐ Achat ☐ Location ☐ Crédit bail ☐ Location-vente	Catégorie de service : 1 Classification CPV : 851450000	☐ Exécution ☐ Conception réalisation

2.1.3. Allotissement

☒ Non ☐ Oui

2.1.4. Techniques d'achat

☒ Accord-cadre à bons de commande en mono-titularisation conclu sans minimum et avec maximum fixé en valeur : 275 000 euros (valeur nette).

2.1.5. Variantes

☒ Non ☐ Oui

2.1.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

2.1.7. Lieu d'exécution

Cf. annexe 1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2.2. Durée, délais d'exécution

Les marchés sont conclus pour une durée de **quarante-huit (48) mois**.
À compter : ☐ de la notification
☒ du **1er juillet 2026**

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement de soumissionnaires attributaire

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.
Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CH de Vimoutiers pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Les soumissionnaires ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.2. Conditions de participation

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

☒ Non ☐ Oui

Dans l'affirmative, niveaux minimums de capacités à présenter : **(Cf. liste des pièces facultatives relative à la candidature).**

3.3. Aptitude à exercer à l'activité professionnelle

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

☐ Non ☒ Oui

4. SECTION IV - PROCÉDURE

4.1. Type de procédure

☒ Procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 3° du Code de la commande publique)

4.2. Remise d'échantillons ou essais, démonstrations

Sans objet.

4.3. Visite préalable

Sans objet.

4.4. Conditions de délai

4.4.1. Date limite de réception des plis

Mercredi 6 mai 2026 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-

ouverts.

4.4.2. Délai minimum de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de **2 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

4.5. Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le marché sera conclu en euros.

4.6. Ouverture des plis et jugement des offres

4.6.1. Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
  - ☒ Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
  - ☐ Niveau spécifique minimal exigé.

- Capacités techniques et professionnelles :
  - ☒ Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
  - ☐ Niveau spécifique minimal exigé.

Les candidats doivent être accrédités selon la norme NF EN ISO 15189 ou équivalent. Cette certification constitue un niveau minimum de capacités pour garantir la qualité, la traçabilité et la conformité réglementaire des prestations.

Justification : Cette accréditation vise à assurer que les prestations réalisées dans le cadre du marché répondent aux standards internationaux les plus élevés en matière de compétence technique, de maîtrise des risques, de sécurité des patients et de fiabilité analytique.

Preuve à fournir : certificat ou équivalent attestant de la conformité à la norme NF EN ISO 15189, doit être jointe à la candidature.

4.6.2. Jugement des offres

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

1. Valeur technique de l'offre : 65 % au regard des :
   - Moyens humains et matériels s'agissant des prestations logistiques (35 %)
   - Pourcentage d'examens sous accréditation (15 %)
   - Exhaustivité des prestations de conseil / formation(15 %)
2. Délais de rendu des résultats : 35 %

Le CHU de CAEN pourra demander aux soumissionnaires de préciser ou compléter la teneur de leur offre.

4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres

Les offres inappropriées au sens de l'article L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées.

La valeur technique sera notée sur 65 points, les délais sur 35 points.
La grille d'évaluation sera établie selon les appréciations suivantes : de très bien : 20 points à insuffisant : 0 point.

Toutes les informations fournies par le soumissionnaire à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

4.6.4. Déroulement des négociations

Le CHU de Caen limite à trois (3) le nombre de soumissionnaire admis à participer à la négociation :
Si le nombre de soumissionnaires ayant remis une offre appropriée est inférieur à 3, le CHU de Caen pourra envisager une négociation avec les seuls candidats sélectionnés.

Si le nombre de candidats ayant remis une offre appropriée est supérieur à 3, le CHU de Caen sélectionnera les candidats au terme du classement établi sur la base des critères de sélection des offres fixés ci-dessus.

A l'issue des négociations le soumissionnaire formalisera sa proposition finale par courriel ou par voie dématérialisée via la plateforme PLACE dans le délai et selon les modalités fixées par l'acheteur. A défaut, seule l'offre initiale sera prise en compte.

Le cas échéant, le CHU de CAEN pourra décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Mise à disposition du dossier de consultation

5.1.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :
- Le présent règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et son annexe
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses 2 annexes
- Un acte d'engagement (ATTRI1)
- Une annexe relative aux délais/accréditation à compléter
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)

5.1.2. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement à via le site dont l'adresse Internet est https://www.marches-publics.gouv.fr/.

L'identification n'est pas obligatoire. *Cependant, il est **vivement conseillé** de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.*

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe^{R} Acrobat^{R} (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

5.2. Contenu des plis

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTRI1 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :
https://dume.chorus-pro.gouv.fr/ ou https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr
Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

A défaut, les soumissionnaires ont à produire un dossier complet comprenant :

➢ ***LA CANDIDATURE***

☒ **La lettre de candidature (formulaire « DC1 »)**
ou forme libre :
- Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux article L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique mentionnés ;
- Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

☒ **La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent)** présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :
- Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le cas échéant ;
- La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation ;
- Les certificats de qualifications professionnelles (NF EN ISO 15189, ou équivalent), la preuve de la capacité du soumissionnaire pouvant être apportée par tout moyen.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement**,** et accompagné **des pièces justificatives** ci-dessus énumérées **pour chaque membre du groupement**.

Enfin, en cas de **sous-traitance**, le soumissionnaire complétera le formulaire « DC4 » et joindra les documents requis par le présent règlement de la consultation permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant envisagé.

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.
A défaut, il sera fait application de l'article 5.8. du présent règlement de la consultation.

➢ ***L'OFFRE*** composée des pièces suivantes ***:***

☒ Un acte d'engagement daté et signé électroniquement* ;

☒ L'annexe relative aux délais de rendus des examens ;

☒ Un **mémoire technique** détaillant

- les moyens mis à disposition pour réaliser la prestation (moyens humains et matériels en fonctionnement courant et la nuit / week-end ou jours fériés),
- ainsi que toutes pièces permettant d'évaluer la capacité du prestataire, notamment le détail des prestations de conseil et d'aide à l'interprétation des résultats d'examen,
- le descriptif détaillé des phases pré et post analytiques proposées ;
- le mode de collecte par site et notamment des mesures permettant de garantir les conditions de transport des échantillons et prélèvements.

☒ Le **manuel Qualité**;

☒ Le **catalogue** et **le programme des formations** proposées **;**

☒ Le descriptif du **serveur de résultats,** de ses modalités d'accès et de la **solution informatique** permettant le transfert des résultats dans le DPI du CH et notamment les éléments relatifs à la confidentialité et **méthodologie de déploiement de l'interface** avec le DPI ;

☒ Un modèle de facturation et d'indicateur de suivi des prestations ;

* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la signature de l'acte d'engagement **n'est plus obligatoire**.

La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement eIDAS sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si le soumissionnaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

5.3. Règle de nommage des fichiers dématérialisé

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, ***le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe « Nommage des fichiers »"***

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par « _ », comme suit :
DD_XXXX_FFFF

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)
XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)
FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

5.4. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr/, avant la date et l'heure limite figurant en 1ère page.

5.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (http://www.java.com/fr/download/index.jsp).

5.4.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet https://www.marches-publics.gouv.fr/ et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur ❸Dépôt).
Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.
Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

5.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet**.

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis d'appel public à la concurrence et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

5.5. Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le

soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de CAEN peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de CAEN conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de CAEN pourra décider de faire application du I l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.

- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de CAEN sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de CAEN.

5.6. Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de CAEN.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée à l'adresse et dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante.

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie
Direction des affaires juridiques
Cellule marchés
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen cedex 9
Secrétariat : 02.31.06.53.29

Le support physique électronique est une alternative au support papier. Le CHU de CAEN accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde** – *MAPA BIOLOGIE VIMOUTIERS* ».

A défaut, elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire
  La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de CAEN.
- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de CAEN.

5.7. « Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un acte d'engagement.

5.8. Attribution du marché public

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France ou **U**nion **E**urop.	• Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales • Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire
Pays Tiers	• Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire. • Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire.

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de CAEN, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

* *
*